



Université
franco-allemande
Deutsch-Französische
Hochschule



6^{ème} rencontre franco-allemande de jeunes chercheurs en droit public comparé

6. Deutsch-Französisches Doktorandenseminar zur Rechtsvergleichung im öffentlichen Recht

**Centre Marc Bloch, Berlin - Friedrichstraße 191
23.06. – 25.06.2011**



Rechtsvergleichung
DHV Speyer
DFH Grundrechte
Europarecht
Droit public
Université
Université
comparé
Décentralisation
Université
Freiburg i.B.
Fédéralisme
UFA Droit européen
Paris 1
Strasbourg
Öffentliches
Recht

Sixième rencontre franco-allemande de jeunes chercheurs en droit public comparé

Rapport final

Du 23 au 25 juin 2011 a eu lieu la sixième édition du séminaire franco-allemand de jeunes chercheurs en droit public comparé européen. Selon un schéma désormais bien rodé, cette manifestation organisée conjointement par les Universités de Paris 1 Panthéon Sorbonne, Strasbourg, Fribourg et par l'Université allemande des sciences administratives de Spire (DHV Speyer) a permis de réunir de jeunes chercheurs travaillant sur des thèmes d'intérêt commun. Après s'être tenu à Paris (2006, 2008), à Spire (2007, 2009) et à Strasbourg (2010), le séminaire a eu lieu cette année pour la première fois à Berlin, au Centre Marc Bloch, Centre franco-allemand de recherche en sciences sociales. Organisé grâce au soutien de l'Université Franco-Allemande, de la DHV Speyer et du Collège des écoles doctorales de l'Université Paris 1, il a permis à des doctorants venus de France, d'Allemagne, mais également de Suisse, de Belgique et d'Autriche, de présenter leurs travaux.

En prélude à la manifestation, le directeur du Centre Marc Bloch, Monsieur Patrice VEIT, a accueilli les participants et souligné à quel point cet événement consacré au droit comparé s'insérait parfaitement dans les problématiques de recherche de son institution. Le Professeur Karl-Peter SOMMERMANN (DHV Speyer) a ensuite à son tour souhaité la bienvenue aux intervenants, et insisté sur le caractère bien établi du séminaire, qui connaissait déjà sa sixième édition, et s'inscrivait désormais dans le cadre d'un collège doctoral franco-allemand.

Le Professeur Constance GREWE (Strasbourg / Max-Planck-Institut Heidelberg) a alors prononcé une conférence inaugurale, devant un auditoire dense réunissant, outre les participants au séminaire, Florence GAUZY et de nombreux juristes berlinois, dont les Professeurs Franz MAYER, Christian TOMUSCHAT, ainsi que le Professeur Thierry TANQUEREL de l'Université de Genève. Le Professeur GREWE a présenté lors de cette conférence certaines difficultés méthodologiques afférentes au projet de recherche qu'elle poursuit actuelle au Max Planck Institut de Heidelberg, portant sur un droit constitutionnel européen. Elle a en particulier souligné la difficulté d'identifier un espace juridique européen, plus restreint que le Conseil de l'Europe, mais plus large que les Etats membres de l'Union européenne. Ses propos revêtaient un intérêt tout particulier pour les doctorants présents, dès lors qu'ils portaient sur la question essentielle du choix et de la justification de l'objet d'une recherche. Cette conférence a donné lieu à une discussion très animée, en particulier sur le

rôle des considérations axiologiques dans la délimitation de l'espace juridique européen. Enfin, un cocktail a permis à l'ensemble des chercheurs présents de continuer à échanger, et de faire plus ample connaissance.

Le lendemain, vendredi 24 juin 2011, a débuté le séminaire proprement dit, avec un premier atelier ayant pour thème, précisément, le droit constitutionnel européen, sous la présidence du Professeur David CAPITANT (Paris 1). Selon le format traditionnel, chaque présentation doctorale fut suivie d'un commentaire prononcé par un autre jeune chercheur, avant qu'une discussion d'une demi-heure environ ne s'ouvre avec la salle. La première intervention, commentée par Olivier RIMLINGER (DHV Speyer), fut celle de Stefanie SAGHY de l'Université de Vienne, et eut pour thème l'influence de l'Allemagne et de la France sur la Cour de justice de l'Union européenne en matière de comparaison constitutionnelle. Ces propos décrivent la manière dont la Cour se livrait à un « comparatisme évaluatif », recherchant parmi les droits des Etats membres la meilleure solution au niveau européen. Philippe GERARD (Leuven / HU Berlin) se livra ensuite à un examen comparatif des questions prioritaires de constitutionnalité en France et en Belgique. Commentant cette intervention, Alexandre MANGIAVILLANO (Aix-Marseille 3) insista sur les avantages de chaque système par rapport à l'autre. Enfin, Maja WALTER (Bielefeld) présenta sa recherche sur l'identité constitutionnelle des Etats membres comme limite à l'intégration européenne. Elle mis notamment à jour les risques de contradiction auxquels l'interprétation de cette notion floue par différents organes normatifs pouvait donner lieu. Commentant cette intervention, Norman HEENEMANN (Bochum) insista sur les difficultés de définition de l'identité constitutionnelle.

Après le déjeuner, le séminaire se poursuivit par un deuxième atelier consacré au droit institutionnel comparé, sous la présidence du Professeur Otto PFERSMANN (Paris 1). Arun BOLKENSTEYN (Genève) ouvrit cette séance par un exposé commenté par Gabriel RICHARD-MOLARD (Paris 1 / Potsdam) et portant sur le contrôle abstrait des actes normatifs des *Länder* allemands et des cantons suisses. Il souligna les importantes différences qui caractérisaient ces deux systèmes, notamment quant au rapport entre le contrôle effectué au niveau fédéral et au niveau régional. Basile RIDARD (Paris 1) présenta ensuite un aspect de sa recherche doctorale, relatif au temps de parole réservé à l'opposition parlementaire à l'Assemblée nationale et au *Bundestag*. Dans son commentaire, Christoph HOFSTÄTTER (Graz) se montra intrigué par la révision constitutionnelle française du 23 juillet 2008, ces

interrogations donnant lieu à un débat animé. Pour clore cet atelier, Maria KORDEVA (Strasbourg) s'exprima à propos de la séparation des pouvoirs en France et en Allemagne, montrant les multiples acceptions de ce concept, en particulier dans la jurisprudence de la Cour constitutionnelle fédérale. Marc-Olivier BECKER (Regensburg) développa certains éléments de cette intervention.

Le samedi 25 juin eut lieu la dernière séance du séminaire, relative aux droits fondamentaux. Mathias WEIDEN (Berlin / Darmstadt) présenta un projet de recherche doctorale portant sur l'organisation de la liberté de religieuse en France et en Allemagne. Dans cet exposé commenté par Lars DÜRBAUM (Cologne / Paris 1), il opposa la laïcité française au « modèle de coopération » allemand, à l'appui notamment de l'exemple du voile islamique, et s'interrogea sur les possibilités d'un rapprochement entre les deux systèmes. Ensuite, Harald WEISS (Max-Planck-Institut Freiburg) analysa un dispositif juridique français ne connaissant guère d'équivalent en Allemagne : la garde à vue. Il insista notamment sur le rôle de cette procédure dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. Dans son commentaire, Mattias WENDEL (HU Berlin) souligna les problèmes que posait la garde à vue relativement à la garantie européenne des droits fondamentaux.

En conclusion du séminaire, Yoan VILAIN (Paris 1 / HU Berlin) présenta à l'ensemble des participants le Collège doctoral franco-allemand et les diverses activités scientifiques qu'il était susceptible d'organiser ou de soutenir. Le Professeur Karl-Peter SOMMERMANN évoqua également les futures manifestations, et félicita les intervenants pour la qualité des exposés et des discussions s'étant déroulées tout au long du séminaire.

Jeudi 23 juin 2011 / Donnerstag 23. Juni 2011

17h00 Accueil des participants

Patrice Veit (Directeur du Centre Marc Bloch)

Prof. Karl-Peter Sommermann (DHV Speyer)

17h15 **Conférence inaugurale / Eröffnungsvortrag**
–
19h00 **Prof. Constance Grewe** (Strasbourg / MPI Heidelberg)

Definition und Begrenzung des europäischen Verfassungsrechts: Überlegungen zur Existenz eines europäischen Rechtsraumes

19h00 Cocktail

20h30 Dîner / Abendessen

Vendredi 24 juin 2011 / Freitag 24. Juni 2011

ATELIER n°1:

DROIT CONSTITUTIONNEL EUROPÉEN / EUROPÄISCHES VERFASSUNGSRECHT

PRÉSIDENTE / VORSITZ: PROF. DAVID CAPITANT (PARIS 1)

9h00 – 9h10 Introduction du thème de l'atelier et des contributeurs / *Einführung in die Thematik des ersten Ateliers und der einzelnen Beiträge*

9h10 – 10h10 **Stefanie Saghy** (Université Wien)

Der Einfluss Deutschlands und Frankreichs auf die Methode der Verfassungsvergleichung beim Europäischen Gerichtshof

10h10 – 11h10 Commentaire / *Kommentar* : **Olivier RIMLINGER** (DHV Speyer)
Philippe GERARD (Univ. Leuven / HU Berlin)

Vorrangige Verfassungsfragen in Frankreich und Belgien

Commentaire / *Kommentar* : **Alexandre MANGIAVILLANO** (Aix-Marseille III)

11h10 – Pause café / *Kaffeepause*

11h30 – 12h30 **Maja WALTER** (Bielefeld)

Integrationsgrenze Verfassungsidentität

Commentaire / *Kommentar* : **Norman HEENEMANN** (Bochum)

12h45 Déjeuner / *Mittagessen*

–
14h00

ATELIER n°2 :

DROIT INSTITUTIONNEL COMPARÉ / STAATSORGANISATIONSRECHT IM VERGLEICH

PRESIDENCE / VORSITZ : PROF. OTTO PFERSMANN (PARIS 1)

14h00 Introduction du thème de l'atelier et des contributeurs / *Einführung in die Thematik des zweiten Ateliers und der einzelnen Beiträge*

–

14h10

14h10

–

15h10

Arun BOLKENSTEYN (Univ. Genève)

Le contrôle abstrait des actes normatifs des Länder allemands et des cantons suisses

Commentaire / *Kommentar* : **Gabriel RICHARD-MOLARD** (Paris I / Potsdam)

15h10

–

16h10

Basile RIDARD (Paris I)

Le temps de parole réservé à l'opposition parlementaire à l'Assemblée nationale et au Bundestag

Commentaire / *Kommentar* : **Christoph HOFSTÄTTER** (Graz)

16h10

–

16h30

16h30

–

17h30

Maria KORDEVA (Strasbourg)

Le principe de séparation des pouvoirs en France et en Allemagne

Commentaire / *Kommentar* : **Marc-Olivier BECKER** (Regensburg)

20h00

Dîner / *Abendessen*

Samedi 25 juin 2011 / Samstag 25. Juni 2011

ATELIER n°3 :

DROITS FONDAMENTAUX / GRUNDRECHTE

Présidence / Vorsitz : Prof. Siegfried Magiera (DHV Speyer)

8h50 – Introduction du thème de l'atelier et des contributeurs / *Einführung in die Thematik des*
9h00 *dritten Ateliers und der einzelnen Beiträge*

9h00 – **Matthias WEIDEN** (Berlin)

***Deutsches Kooperationsmodell und französische Laizität im Spannungsfeld
europäischer Integration***

Commentaire / *Kommentar* : **Lars DÜRBAUM** (Univ. Köln. / Univ. Paris I)

10h00 – **Harald WEISS** (MPI Freiburg)

11h00 ***Vorläufige Freiheitsentziehungen als Instrument zur Terrorismusbekämpfung - Das
Beispiel der französischen garde à vue***

Commentaire / *Kommentar* : **Mattias WENDEL** (HU Berlin)

11h00 Pause café / *Kaffeepause*

–
11h30 Conclusion du séminaire et débat général / *Schlusswort und abschließende Diskussion*
11h30

–
12h30